



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 16 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	18
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
6 février 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
20 FEV. 2026	
Codification : 3.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 20 FEV. 2026 et publication du 20 FEV. 2026	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-six, le **seize février**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le six février deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absent avec excuse :

Secrétaire de séance : André ALEX

OBJET : 2026-007 : Bilan des cessions et acquisitions 2025 de la commune

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2025 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Il est précisé que deux acquisitions et aucune cession ont été signées en 2025 :

- Acquisition d'un bien immobilier avec terrain non attenant à Monsieur Berenger FERNANDEZ cadastré section E n°623, 680 et 681 situé au 66, rue du Château, superficie totale de 568 m² pour un montant de 49 000 euros ;
- Acquisition d'un bien cadastré section B n°6285 d'une superficie de 234 m², situé au 195, montée de la Source à Madame Charlene RAY pour un montant de 234 euros.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260216-2026-007-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026
Publication : 20/02/2026

Conformément à l'article L 2241-1 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de ce bilan.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 16 février 2026

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

André ALEX